

L'HYMNE AU SOLEIL

-Il y a plus de cinq mille ans-

par

CLAUDE GUÉRILLOT

L'hymne au Soleil

- Il y a plus de cinq mille ans -



En Anatolie, sur le plateau, exista, au - II^{ème} millénaire, un vaste empire porteur d'une très haute civilisation, comparable à celles de Babylone, de Ninive ou de l'Égypte. Les Hittites n'étaient pas les sauvages que certains ont voulu peindre. Dans tout le croissant fertile était admis le dicton "*loyal comme un Hittite*". Chacun savait qu'ils ne mettaient pas à sac les villes qu'ils prenaient, ne déportaient pas les populations, comme le firent les Chaldéens et les Assyriens. Chacun savait que les juges hittites ne pratiquaient pas la torture et qu'ils exigeaient des témoignages écrits pour fonder leurs arrêts. Lorsqu'un gouverneur prenait possession de son poste, il devait se soumettre aux prescriptions du "*Testament d'Hattusilis*"¹ :

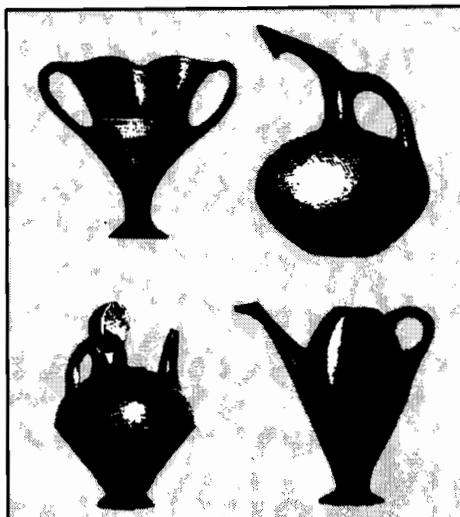
*« Quelle que soit la ville où tu arrives, rassemble toute la population. Si quelqu'un a un grief à formuler, arbitre le conflit et donne-lui satisfaction. Si l'ouvrier de condition libre d'un quelconque propriétaire, si la servante d'un quelconque maître ou si une femme esclave porte plainte, juge l'affaire et donne-lui satisfaction. »*²

*« Ne fais pas de la bonne cause une mauvaise cause et de la mauvaise une bonne. Juge en toute équité. »*²

La peine de mort était exceptionnelle, sauf en cas de haute trahison, de sorcellerie ou de "*viol dans montagne*"³. Contrairement à leurs contemporains, pour qui la femme n'était qu'une sorte d'esclave ou d'objet privé de droit, les Hittites préservaient scrupuleusement ses droits : la femme mariée accédait aux biens de son mari, en une sorte de communauté, mais gardait ses biens propres par une sorte de régime dotal. Le divorce était prévu et la femme divorcée obtenait l'usufruit de la moitié des biens de la communauté, ses biens personnels allant, à sa mort, à ses propres enfants. Si l'époux mourait, le lévirat était instauré, la veuve devant épouser, dans l'ordre, le frère, le père ou le neveu du mort, à l'exclusion de tout autre homme. Mais il n'était pas obligatoire et la femme restait libre de ne pas contracter un nouveau mariage.

Chacun peut, aujourd'hui encore, admirer leurs sculptures monumentales. La poterie hittite se distingue par des formes nettes, par une absence de fioritures, par un lissé de la matière qui permet, avec le vernis noir, d'imiter le métal. Mais elle est encore plus remarquable par la pureté des formes, qui évoque l'art le plus moderne. On notera, sur la cruche représentée en bas de la figure ci-contre, un couvercle coulissant sur l'anse. La cruche du haut à droite comporte, dans son bec, un filtre faisant passoire.

Mais l'important n'est pas là. Tout comme ils avaient deux écritures, l'une commune, cunéiforme, d'origine akkadienne⁴, l'autre secrète, hiéroglyphique, originale, connue des seuls initiés, ils confessaient deux religions, l'une ouverte, accueillante aux dieux des peuples alliés ou subjugués, le "*panthéon*



Quelques vases hittites

¹ Hattusilis II régna entre - 1440 et - 1425.

² Cité par Margarete Riemschneider, *Le monde des Hittites*, Buchet-Chastel, Paris (1955), p. 51.

³ C'est-à-dire lorsque le violeur avait commis son acte en un lieu tel que la victime ne pouvait appeler à l'aide.

⁴ Une loi hittite n'était applicable que si elle était placardée dans tout l'empire afin que tous en aient connaissance...

aux mille dieux”, l'autre secrète, personnelle, formée seulement du couple divin du “*dieu de l'orage du ciel*” et de la “*déesse Soleil d'Arinna*”¹. L'empereur hittite était, tout à la fois, le prêtre suprême de tous les dieux, même ceux des peuples vaincus, et celui du couple divin auquel il réservait son culte personnel en des prières telles que celle de Muwatallis II²

« *Dieux du pays hittite, Seigneurs dont je suis le prêtre, qui m'avez accordé un pouvoir illimité sur ce pays [...]*

Dieu de l'orage pihassassi, mon Seigneur, je n'étais qu'un mortel. Pourtant mon père était le prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux. Mon père m'a engendré, mais toi, dieu de l'orage pihassassi, tu m'as enlevé à ma mère et tu m'as élevé. Tu m'as fait prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux. Dans le pays hittite, tu m'as fait roi. »³

L'étude des nombreuses tablettes décrivant minutieusement les rituels qui devaient être observés fait apparaître un élément intéressant : les Hittites reconnaissaient deux noms aux dieux, l'un, exotérique, était connu des hommes, l'autre, ésotérique, n'était su que des dieux eux-mêmes et, sur terre, de l'empereur. Le prince héritier recevait une longue “*initiation sacerdotale*”, apprenant lentement à remplir le rôle essentiel qui serait plus tard le sien.

Ainsi l'empereur pouvait prier :

“*Toi, déesse-Soleil d'Arinna, ma dame, reine de tous les pays !*

Dans le pays de Hatti, tu te nommes déesse-Soleil d'Arinna,

Mais, dans la contrée dont tu as fait le pays des cèdres,

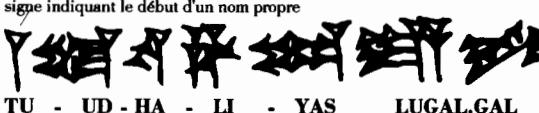
Tu t'appelles Hepat. »⁴

Écriture cunéiforme



UM - MA TA - BA - AR - NA
Ainsi [parle] Tabarna

signe indiquant le début d'un nom propre

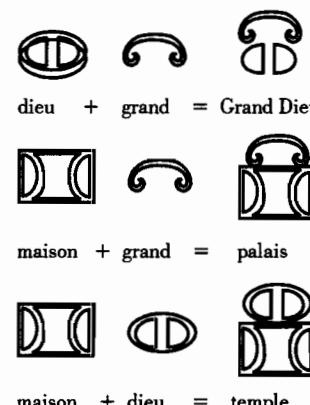


TU - UD - HA - LI - YAS LUGAL.GAL
Tudhaliyas Grand Roi



LUGAL.KUR URU HA - AT - TI UR.SAG
roi [du] pays Hatti héros

Hiéroglyphes hittites



dieu + grand = Grand Dieu

maison + grand = palais

maison + dieu = temple

Les deux écritures hittites

¹ Il ne faut pas s'étonner de voir le soleil associé à une déesse : dans bien des langues indo-européennes, le soleil est féminin.

² Muwatallis II régna de - 1295 à - 1270.

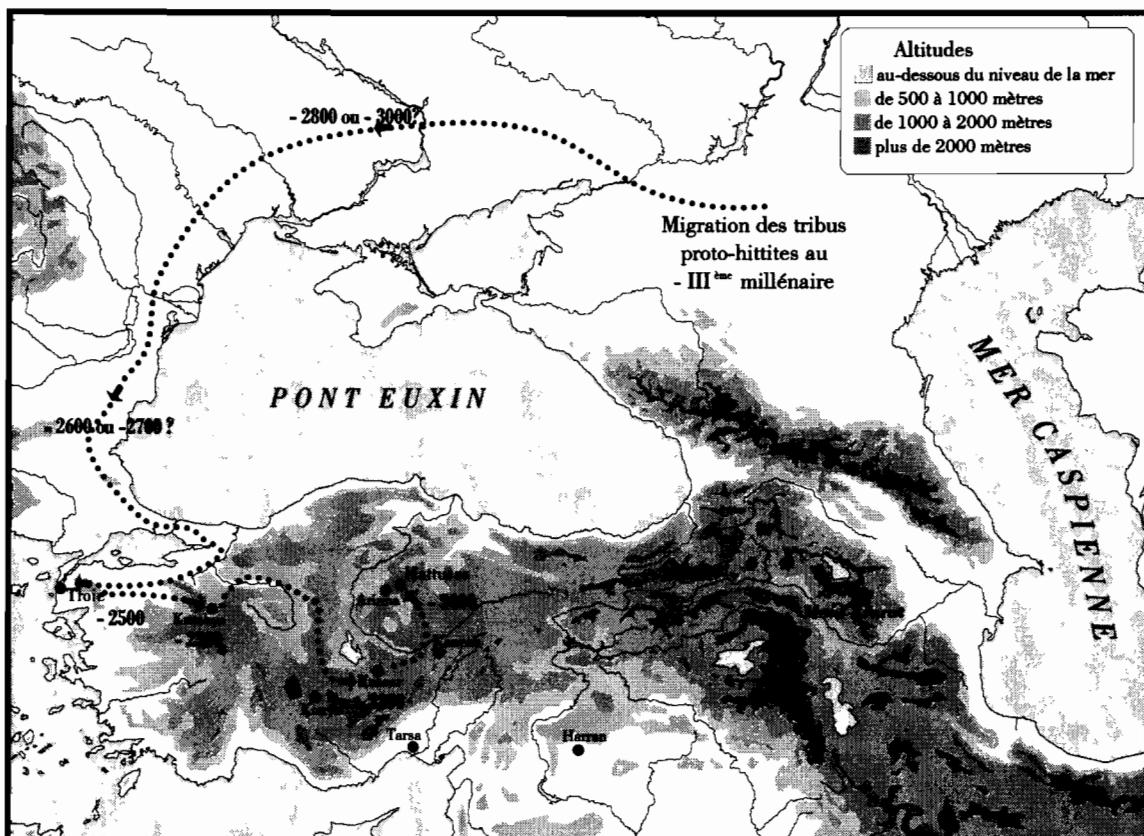
³ Cité par Maurice Veyry, *les religions de l'Anatolie antique*, dans *Histoire des Religions*, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, Paris (1970), tome I, p. 278.

⁴ Cité par Margarete Riemenschneider, *ibidem*, p. 60. Hepat était l'une des principales divinités d'Alalah, sur l'Oronte.

Ces prières personnelles de l'empereur sont mal connues. Mais il en est une qui nous est parvenue, "l'hymne au Soleil", que voici :

« *Soleil du ciel, mon Seigneur, pasteur de l'humanité !
Tu t'élèves de la mer, Soleil du ciel, et tu montes dans le ciel,
Soleil du ciel, mon Seigneur, de l'homme, du chien, du porc et des animaux des champs,
Chaque jour, toi, Soleil du ciel, tu portes jugement !* »¹

Avant d'analyser plus avant cette prière, arrêtons-nous sur le second vers. La carte ci-dessous nous montre clairement que ni les Hittites, autour de leur capitale Hattusas, ni d'ailleurs les autres peuples du Proche-Orient, n'ont jamais vu le Soleil "s'élèver de la mer" ! A l'est du pays hittite se trouvent de très hautes montagnes, comme le célèbre mont Ararat, la chaîne du Caucase ou celle des mots Zagros. Pour eux, le soleil se lève derrière les montagnes...



L'itinéraire le plus probable des tribus hittites au - III^e millénaire

Les Hittites passèrent l'Hellespont vers - 2500² et furent très vraisemblablement ceux qui prirent et brûlèrent Troie I vers cette époque. Ils étaient installés à Kussar vers - 2200 et ne s'emparèrent d'Hattusas que vers - 2000. Auparavant, les tribus proto-hittites, parmi lesquelles on compte le peuple frère des Louvites, migrèrent lentement d'une région sans doute située au nord du Caucase et se trouvèrent, vers - 2600 ou - 2700, au sud des bouches du Danube, là où, effectivement, le "soleil s'élève de la mer".

¹ Cité par Margarete Riemenschneider, *ibidem*, p. 63.

² Nous avons adopté la "chronologie moyenne" présentée par Jacques Freu, *Histoire d'un peuple et d'un empire*, dans *Les Hittites*, Faton, Dijon (1994), p. 39

Dès lors, ou bien l'hymne a été composé cinq ou six siècles avant que les Hittites ne se fixent autour de Hattusas, ou bien le “*soleil du ciel*” dont il est question n'est pas le soleil ordinaire.

Est-il possible que notre “*hymne au soleil*” soit aussi ancien ? Le dieu porte jugement sur “*l'homme, le chien, le porc et les animaux des champs*”. Il y a peut-être là le début d'une réponse. A l'époque de leur empire, les Hittites élevaient des bovins, des ovins, des porcs, des chevaux et des mules. Les chevaux, qui possédaient un statut très particulier, étaient surtout utilisés militairement pour les chars de combat, que les Hittites n'ont pas inventés mais très considérablement améliorés. Il serait étonnant, si le texte datait d'après - 2000, qu'il ne soit pas fait mention des chevaux...

Le déplacement des tribus hittites, à l'époque nomade, avant - 2200, était étonnamment lent : s'ils sont bien, comme il y a tout lieu de le croire, responsables de la destruction de la première Troie, vers - 2500, ils ont mis trois siècles pour aller de Troie à Kussar, soit quatre cent quatre-vingts kilomètres à vol d'oiseau et donc moins de deux kilomètres par an ! Il est donc bien évident que nous ne sommes pas en présence d'un peuple qui en fuit un autre, ou qui s'engage dans une expédition de conquête. En fait, il faut voir dans ces migrations des suites d'installations temporaires, quittées après quelques dizaines d'années pour des raisons qui nous échappent mais qui tiennent peut-être à l'appauvrissement des sols. En effet, l'une des cultures importantes pour les peuples indo-européens était celle du lin. Or il se trouve que la qualité des fibres du lin dépend largement du climat. Pour de bons résultats, il faut de l'humidité et trop de chaleur rend cassantes les fibres. Si les Louvites et les Hittites ont quitté la plaine côtière de Troie, ce peut être pour avoir cherché de meilleures conditions pour la culture du lin. S'ils ont continué de s'enfoncer dans le plateau central anatolien, c'est peut-être encore à cause du lin : la plante dégénère et use le sol et, au bout de quelques années, il faut ensemencer de nouveaux champs. Il est vraisemblable que des considérations agraires ont pu déterminer Louvites et Hittites à se déplacer lentement, gagnant sans cesse vers l'intérieur, au fur et à mesure que les besoins de leur agriculture exigeaient de nouvelles terres.

Or, justement, les tribus proto-hittites, comme les autres tribus indo-européennes, avaient domestiqué le chien et le porc depuis bien longtemps. Il est même possible d'opposer une civilisation sud-européenne, celle du bœuf, du porc, du seigle, de l'avoine, de la vigne et de l'olivier, à une civilisation proche-orientale du mouton, de la chèvre, de l'âne, du dromadaire, mais aussi du blé, des lentilles, des pois, de l'orge et de l'oignon. Il n'est même pas défendu de penser que l'interdit sur la consommation du porc dans les religions sémitiques provienne de l'antagonisme séculaire qui opposa Chaldéens, Assyriens, Égyptiens et Hébreux à ce vigoureux “*empire du Nord*” que représentaient les Hittites.

L'énumération, “*l'homme, le chien, le porc et les animaux des champs*”, représente assez bien ce qui composait un clan proto-hittite vers - 2600 ou - 2800, c'est-à-dire, précisément, lorsque “*le soleil s'élevait de la mer*”.

Cependant, on peut s'interroger : notre document est une copie qui date du Nouvel Empire, après - 1465. L'original aurait eu plus de mille ans... Nous savons que les Hittites reçurent leur écriture cunéiforme des marchands akkadiens installés à Kanesh depuis l'expédition de Sargon I^{er}, vers - 2320. Leur écriture hiéroglyphique, originale certes, ne semble guère antérieure au “*testament de Hattusilis*” qui, selon la chronologie que nous avons adoptée, régna entre - 1625 et - 1600. La transmission aurait donc été purement orale pendant plus de cinq siècles... Comme il s'agit d'une “*prière royale*”, ce n'est évidemment pas impossible...

Reste à en étudier le texte. Tout d'abord, le “*soleil du ciel*” est un dieu majeur, peut-être même le dieu personnel du roi. Il est le “*pasteur de l'humanité*” et “*chaque jour, il porte jugement*”. Très exactement, le “*soleil du ciel*” est un dieu qui protège, récompense et punit. Les Hittites, que l'hymne soit aussi ancien que le - III^{ème} millénaire ou qu'il ne date que (!) du - II^{ème}, connaissaient une “*Loi de Rétribution*” essentiellement collective.

Le plus grand empereur hittite fut certainement Suppiluliumas¹. La renommée internationale de Suppiluliumas était telle que, vers ~1328, Ankesenamon, fille d'Akhenaton et veuve, sans descendance, de Toutankhamon, supplia Suppiluliumas de lui envoyer pour mari un prince hittite. Elle écrivit :

« *Mon mari est mort et je n'ai pas de fils. Or, tout le monde dit que tu as beaucoup de fils. Si tu voulais me donner un de tes fils, il pourrait devenir mon mari.* »

Selon le droit égyptien, ce fils de Suppiluliumas serait devenu lui-même pharaon. L'empereur hittite envoya un ambassadeur mais la reine s'offusqua :

« *Pourquoi as-tu dit : "ils veulent me tromper" ? Si j'avais un fils, est-ce que j'écrirais à l'étranger pour publier ma détresse ? Tu t'es défié de moi ! Mon époux est mort et je n'ai pas de fils. Vais-je prendre l'un de mes esclaves pour l'épouser ? Je n'ai écrit à nul autre qu'à toi. Tous disent que tu as beaucoup de fils; donne-m'en un. Il sera mon mari et régnera sur l'Egypte.* »²

Suppiluliumas accepta. L'un de ses fils, Zannanzas, partit pour l'Egypte. Il disparut en route, assassiné sans doute à l'instigation d'Horemheb³ et du clergé d'Amon. Suppiluliumas effectua une campagne de représailles en Palestine, encore sous la domination nominale des Egyptiens. Mal lui en prit : les prisonniers égyptiens apportèrent avec eux la peste en pays hittite. Suppiluliumas mourut en ~1322, suivi, à quelques semaines, par son fils et héritier Arnuwandas I⁴. Ce fut donc Mursilis II⁴, le second fils de Suppiluliumas qui devint empereur.

L'épidémie de peste fut longue à se calmer. Mursilis II, homme pieux, à la parole difficile, attribua le fléau à la punition du crime commis par son père sur la personne du jeune prince héritier Tudhaliyas, assassiné vers ~1355. Il adressa alors au “*Dieu de l'Orage de Hatti*” la prière que voici :

« *Dieu de l'Orage de Hatti, mon Seigneur, et vous dieux, mes Seigneurs, c'est ainsi : nous avons péché. Mon père aussi a péché. Il a transgressé la parole du Dieu de l'Orage de Hatti, mon Seigneur, mais moi, je n'ai en rien péché. Mais il en est ainsi : le péché du père tombe sur le fils. Sur moi est tombé le péché de mon père. Voici que je l'ai confessé au Dieu de l'Orage de Hatti, mon Seigneur, et aux dieux, mes Seigneurs, cela est, nous avons fait cela. Puisque j'ai confessé le péché de mon père, que s'apaise l'esprit du Dieu de l'Orage, mon Seigneur. Soyez de nouveau bienveillants envers moi et de nouveau chassez la peste du pays de Hatti.*

[...]

Vous dieux, mes Seigneurs, qui voulez venger le sang de Tudhaliyas, ceux qui ont assassiné Tudhaliyas ont payé la peine du sang. Et cette peine du sang a également ruiné le pays de Hatti. Et ainsi le pays de Hatti a déjà fait pénitence.

Parce que maintenant elle⁵ vient sur moi, moi aussi, et tous les miens, nous compenserons et nous ferons pénitence pour que s'apaise l'esprit des dieux, mes Seigneurs.

Soyez, mes Seigneurs, de nouveau bienveillants envers moi ! Et je me présenterai devant vous. Et puisque je vous adresse ma prière, écoutez-moi ! Puisque moi, je n'ai fait aucun mal; que de ceux qui ont péché et fait le mal il n'en reste plus un aujourd'hui, qu'ils sont tous morts maintenant, puisque la faute de mon père est retombée sur moi, voici que je vous donne satisfaction et compensation, ô dieux, mes Seigneurs, à cause de la peste, pour le pays de Hatti.

Chassez donc la douleur de mon cœur, écartez l'angoisse de mon âme. »⁶

Ainsi, les fils expiaient, par le jugement des dieux, les crimes commis par les pères. Ainsi, tout le peuple souffrait par les péchés du roi. Il faudra attendre le - VI^{ème} siècle pour qu'apparaisse l'idée d'une “*Loi de Rétribution*” individuelle... Quelle que soit l'époque à laquelle l'hymne fut conçu, le “*soleil du ciel*”, lorsqu'il portait jugement, récompensait ou punissait collectivement.

Mais l'énumération “*l'homme, le chien, le porc et les animaux des champs*” aurait pu se limiter aux hommes. Que les animaux y soient inclus signifie que le dieu règne sur tout ce qui vit, mais, puisqu'il est “*le pasteur de l'humanité*”, l'homme occupe une place particulière dans le cœur du dieu. Cette fonction

¹ Il régna de - 1348 à -1322...

² Margarete Riemschneider, *ibidem*, p. 32.

³ Chef des armées de Toutankhamon, Horemheb, qui régna de -1343 à -1314, usurpa le trône avec l'aide du clergé d'Amon et anéantit les réformes religieuses introduites par Akhenaton. Reprenant l'ancienne politique égyptienne, il reconquit la Palestine.

⁴ Roi de -1322 à -1295 environ.

⁵ La faute de Suppiluliumas.

⁶ La loi hittite prévoyait une indemnisation de la victime ou de sa famille.

⁷ Margarete Riemschneider, *ibidem*, pp. 33 et 34.

de pasteur introduit, face à la Loi de Rétribution, une “*Loi d'Amour*” qui contient en elle la miséricorde, le pardon, la tendresse. Un monde qui ne connaît pas cette Loi ne serait que dévastation, souffrance et désespoir... Tels n'étaient point les Hittites : selon Margarete Riemschneider¹

“*Le peuple du Hatti est un peuple gai, inoffensif, toujours prêt à rire et à se distraire; susceptibles, versatiles, superstitieux et manquant de persévérande, les Hittites sont des gens simples et modestes.*»

Ils aimaient la chasse, la pêche, la danse, les plaisirs simples. Ils adoraient leurs enfants, tout autant au centre de leurs légendes que de leurs vies personnelles. Ils aimaient les animaux et réprimaient ceux qui les brutalisaient. Ils respectaient les lois et les routes du Hatti étaient si sûres qu'une “*femme avec sa quenouille*” pouvait y cheminer sans risque. Lorsqu'ils faisaient la guerre, ce qui leur arriva souvent, ils évitaient les cruautés inutiles auxquelles se plurent les Assyriens.

Un tel peuple ne pouvait vivre dans un univers sombre. Les erreurs, les fautes, les crimes, s'expiaient, certes, et durement. Mais pour qu'un peuple connaisse une véritable joie de vivre, il faut qu'il connaisse, et pratique, une “*Loi d'Amour*”, qu'il intègre dans sa “*vision du monde*” le pardon, la tendresse, l'amitié, l'amour du prochain. Et que cette “*Loi d'Amour*” soit inscrite dans le “*monde d'en-haut*”.

Une tablette de Hattusas nous apprend² :

“*On accomplit le rituel d'impureté de la manière suivante, qu'on appelle “rituel du bord du fleuve”* » et on a retrouvé en Serbie un rituel identique appelé “*rituel du bord de l'eau*”. On creusait un tunnel assez grand pour laisser passer un homme, orienté de l'est vers l'ouest. A l'entrée, deux jumeaux, ou au moins deux homonymes, tiraient au moins deux feux “*vivants*”³. L'homme à purifier passait d'abord par l'eau, obtenant ainsi une première lustration. Puis il se présentait à l'entrée est du tunnel et passait “*à travers le feu*”, s'y libérant d'un nouveau fardeau d'impuretés. Il entrait alors dans le tunnel et en ressortait à l'ouest, entre deux “*vieilles femmes*” qui lui donnaient une cuillerée d'une bouillie cuite sur le feu sacré et, toujours selon une tablette hittite

“*Près de la porte arrière, de ce côté-ci et de ce côté-là, la Vieille couvre le sol de feuillage et pose dessus sept gros pains, de ce côté-ci et de ce côté-là.* »

Des variantes simplifiées, remplaçant le tunnel par un arc ou par deux arbres, furent aussi pratiquées. Une tablette nous apprend :

“*Tu es une aubépine⁴, au printemps tu te revêts de blanc et au moment de la récolte, tu te vêts de rouge. Le bouc passe sous toi, et tu lui retires sa toison; le bœuf passe sous toi, et tu lui retires sa peau. Retire pareillement de ce maître de sacrifice le mauvais...* »

Ainsi, les Hittites pratiquaient des rites expiatoires, par lesquels ils recouvaient la pureté de leurs âmes... Ils avaient donc une vie spirituelle, que nous pensons ordonnée autour des deux pôles éthiques que sont la “*Loi de Rétribution*” et la “*Loi d'Amour*”, représentées par les jumeaux et par les deux feux “*vivants*”. Telle est notre première certitude.

Il existe une autre certitude : à partir de - 2500, aucun Hittite n'a pu voir le soleil “*s'élever de la mer*”. Le “*soleil du ciel*” ne peut être, pour eux, le soleil réel, qu'ils voient apparaître derrière les montagnes. Rien ne semble, dans les mythes ou les légendes qui sont venus jusqu'à nous, faire allusion à une époque lointaine où le peuple nomadisait, cherchant toujours plus loin des terres encore fertiles. Le “*soleil du ciel*” appartenait à un autre ordre de réalités.

Peut-on, pour autant, imaginer que les Hittites avaient conçu un monde ésotérique, un monde caché aux simples hommes mais connu du roi, de sa proche famille et des principaux prêtres ? Qu'il ait existé deux écritures, l'une réservée au monde profane, l'autre gardée secrète pour les inscriptions religieuses les plus sacrées, inciterait à le penser.

Pour cela, il faudrait montrer que les Hittites ont été à l'origine de représentations particulières, de symboles exprimant l'inexprimable. Or, justement, ils le furent !

¹ Margarete Riemschneider, *ibidem*, pp. 108 à 110.

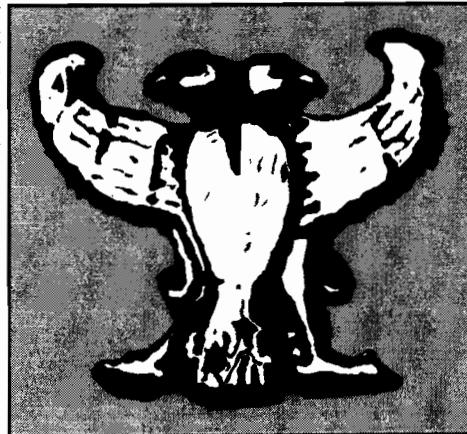
² Emilia Masson, *La longévité des rites*, dans *Les Hittites*, Faton, Dijon (1994), p. 81.

³ Il s'agit de feux obtenus par friction de morceaux de bois ou par tout autre moyen autre qu'un feu préexistant.

⁴ Il s'agit ici d'un arc formé par des buissons d'aubépine aux branches entrecroisées.

Nous représentons ci-contre un “*aigle à deux têtes*”, symbole qui apparaît pour la première fois dans la statuaire hittite¹. Les textes nous permettent de savoir que cet aigle à deux têtes représentait l’empereur hittite et la double royauté temporelle et spirituelle dont il était investi. Mais l’empereur lui-même, homme pendant sa vie et dieu après sa mort, n’était pas seulement le prêtre et le représentant des dieux, il était le truchement, le point de contact, entre ce monde -où il régnait- et le “*monde d’en-haut*” -dont il était issu et où il retournerait-.

Nous avons vu que si les Hittites possédaient un “*panthéon aux mille dieux*”, le “*dieu de l’orage du ciel*” et la “*déesse-soleil d’Arinna*” tenaient une place à part. C'est de ce couple divin que procédait le pouvoir de l'empereur. Le “*dieu de l’orage du ciel*” représentait la force, la violence, le pouvoir temporel, il était le maître de la “*Loi de Rétribution*”. La “*déesse-soleil d’Arinna*” représentait la miséricorde, le pardon, l'amour, elle était la gardienne de la “*Loi d'Amour*”.



L'aigle à deux têtes hittite

Revenons sur l'aigle à deux têtes. Puisqu'il symbolisait l'empereur, lui-même symbole des dieux essentiels, chacune de ces têtes évoquait l'une le “*dieu de l’orage du ciel*” et l'autre la “*déesse-soleil d’Arinna*” et, au-delà des dieux eux-mêmes, le dualisme éthique de la “*Loi de Rétribution*” et de la “*Loi d'Amour*”. Mais poussons encore notre réflexion : les peuples anciens distinguaient entre le souffle, principe vital, siège de la vie animale mais aussi du sentiment et de la personnalité, et le cœur, siège de l'âme, de l'esprit, de la pensée profonde. Les Grecs parlaient de la *psyché* et du *thumos*, les Hébreux du *ruha* et du *nephesh*. Pour un être vivant, sa personne s'exprime par le souffle et son essence par le cœur. Or un aigle à deux têtes possède deux souffles, un pour chacune des têtes, mais *un seul cœur*. Si l'aigle à deux têtes symbolise les dieux majeurs, le “*dieu de l’orage du ciel*” et la “*déesse-soleil d’Arinna*”, alors ces dieux sont deux Personnes d'une seule Essence, le “*soleil du ciel*”...

Et si, au terme de l'ascension initiatique, l'aigle à deux têtes finissait par être le symbole d'un Dieu Unique, se manifestant aux hommes par les deux pouvoirs, par les deux Lois de Rétribution et d'Amour ? Si, finalement, l'aigle à deux têtes, lui qui peut deux fois regarder le soleil en face, n'était qu'une représentation symbolique manifestée du “*soleil du ciel*”, à la fois juge et pasteur, à la fois garant et artisan des deux Lois de Rétribution et d'Amour ? Alors “*l'hymne au soleil*”, vieux de plus de cinq mille ans, prendrait tout son sens...

Ma conviction, mais la mienne seulement, est qu'il n'y a jamais eu - et qu'il n'y aura jamais - “*d'âge obscur*” où Dieu ne nous parle pas, qu'aussi loin que pourra remonter notre mémoire, nous trouverons des hommes qui reçurent la Révélation du Dieu Unique et qui, avec les mots de leur époque, tentèrent de l'expliquer à leurs frères humains. S'ils ne furent pas compris, s'ils dissimulèrent le Message sous des aspects symboliques et ésotériques, qu'importe ! Un secret finit toujours par être révélé, la Parole finit toujours par émerger du boisseau. Le ciel s'est ouvert bien avant Abraham et quoi qu'en disent certains, il ne s'est pas fermé ! Si l'homme, tel Jacob combattant avec l'ange, doit toujours peiner et souffrir dans sa quête de Dieu, si le chemin est toujours difficile, qui va de la porte basse à la Porte Étroite, c'est depuis qu'il est homme et qu'il ouvre son cœur que s'offre à lui l'inestimable trésor de la Révélation. Il suffit d'être humble, de se reconnaître pécheur, de purifier ses mœurs, d'accepter la rigueur de la “*Loi de Rétribution*” et d'en appeler à la miséricorde de la “*Loi d'Amour*”. Et Lui, s'il le daigne, fera le reste...

¹ Pierre Mollier a étudié ce symbole dans *Renaissance Traditionnelle*, 107/108 (1996), pp. 165 à 180.